



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1426
14 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixantième session

22-25 février 2005

(Point 10 de l'ordre du jour provisoire)

ACTIVITÉS DE LA CEE – RÉALISATIONS ET CONTRAINTES

Rapport du Secrétaire exécutif

Le présent rapport donne un aperçu général des réalisations de la CEE en 2004 ainsi que des difficultés et des contraintes auxquelles elle a dû faire face pour mener à bien son programme de travail.

Comme indiqué aux paragraphes 21 et 22 ci-après, la Commission est invitée à approuver les propositions relatives à l'élargissement de la participation au Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières et aux autres organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs.

Aperçu général

1. Pendant l'année considérée, la CEE a poursuivi avec succès l'exécution du programme de travail convenu, qui s'articule autour de trois grands axes: travaux normatifs, analyse économique et coopération technique. *Ses réalisations, détaillées ci-après, ont contribué à promouvoir la coopération économique et faciliter la concertation sur les politiques à mener, à prévenir l'apparition de nouvelles lignes de fracture et atténuer celles qui existaient déjà et à favoriser un peu plus l'instauration d'un développement durable dans la région.*

2. Les activités correspondant à chacun des grands axes susmentionnés ont été entreprises dans le contexte suivant ou en sont en partie la résultante:

- Instabilité politique persistante dans différentes régions du monde et problèmes de sécurité. L'économie mondiale s'est renforcée mais des risques et des incertitudes demeurent;
- Élargissement historique de l'Union européenne; comme indiqué plus loin, dans de nombreux cas, la CEE a recentré une partie de ses activités sur les besoins des pays non adhérents et des sous-régions qui n'appartiennent pas à l'Union européenne tout en poursuivant les travaux qui intéressent tous ses États membres;
- Programme de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon mondial. Au sein de l'Organisation, la CEE est appelée à œuvrer à la réalisation des objectifs mondiaux. Ceux-ci sont examinés plus en détail dans le document E/ECE/1421 sur le développement durable dans la région de la CEE ainsi que dans le document E/ECE/1424 sur la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et la suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et dans le document E/ECE/1420 sur le financement du développement et le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement dans la région de la CEE. Comme il est indiqué dans ces documents, l'importance de la dimension régionale étant de plus en plus largement reconnue, la CEE ainsi que les autres commissions régionales devraient, plus que jamais, rappeler combien il importe, ainsi que le Conseil économique et social l'a souligné dans sa résolution 1998/46, «d'associer les activités des commissions et celles que mène l'Organisation dans son ensemble».

3. En 2004, la CEE a continué de renforcer sa collaboration tant avec les organismes des Nations Unies qu'avec des organisations extérieures au système. À propos de la collaboration avec ces dernières, il convient de noter en particulier l'heureuse issue de la négociation, avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), d'un mémorandum d'accord qui précise la contribution attendue de la CEE à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements énoncés dans le nouveau Document sur la Stratégie de l'OSCE.

4. La coopération mutuellement profitable établie avec le secteur privé et la société civile s'est poursuivie. D'un côté, la CEE a apprécié à sa juste valeur les concours financier et logistique du secteur privé ainsi que les contributions de celui-ci aux travaux menés dans ses divers domaines d'activité. De l'autre, le secteur privé a continué de tirer parti des travaux normatifs de la CEE (par exemple dans les domaines des transports et du commerce). La CEE s'est également attachée à promouvoir l'instauration de partenariats entre le secteur public et le secteur privé (PPP) en élaborant par exemple des lignes directrices relatives aux PPP et en organisant des réunions avec la participation du secteur privé. Les ONG ont, elles aussi, contribué aux travaux de la CEE. C'est ainsi que le Comité du bois a noué des liens de collaboration étroits avec les principales ONG de défense de l'environnement, qui sont tributaires des données de la CEE concernant la gestion durable des forêts et les statistiques forestières. Les apports des ONG à diverses réunions de la CEE – Forum régional sur

l'application des objectifs du développement durable, réunion préparatoire régionale pour l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, etc. – ont en outre enrichi les débats sur les politiques à mener.

5. L'année considérée a été difficile en raison des compressions budgétaires auxquelles le secrétariat a dû faire face:

- Les fonds utilisés auparavant pour externaliser la fonction «permanence informatique» n'ont pas été affectés au financement d'un poste, comme cela avait été proposé, et n'ont pas non plus retrouvé leur usage initial. Comme il s'agit là d'une fonction essentielle, il a fallu transférer temporairement un poste d'une autre division au Groupe des systèmes d'information, ce qui a pénalisé la division en question;
- La création d'un nouveau poste de la classe P-4 au sein de la Division des transports pour permettre à celle-ci d'assumer les nouvelles fonctions découlant de l'élaboration de règlements mondiaux relatifs aux véhicules dans le cadre de l'Accord de 1998 et de la transformation du WP.29 en Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules n'a pas été approuvée alors que les représentants des États membres à Genève y étaient très favorables. Comme on le verra plus loin, la décision de ne pas créer ce poste a été également source de problèmes;
- Trois postes de la catégorie des services généraux (autres classes) ont été supprimés. Vu qu'à la CEE le personnel d'appui est souvent composé de semi-professionnels qui exercent des fonctions autres que les fonctions de secrétariat classiques, cette suppression de postes s'est également révélée difficile à gérer. Si la réduction des effectifs du personnel d'appui peut être en partie – mais en partie seulement – compensée par des investissements dans les TIC et le développement de nouvelles applications, le volume de ressources consacrées aux TIC à la CEE ne permet pas de beaucoup progresser dans cette voie. Avec le budget dont la Commission dispose actuellement pour les technologies de l'information, il n'est pas possible d'investir dans des systèmes importants sur le plan stratégique. On notera plus particulièrement que la mise en place d'un système de documentation/d'archivage intégré et d'une infrastructure pour la gestion du contenu du Web est essentielle si l'on veut que l'Office soit en mesure de traiter efficacement la masse croissante de données et d'informations. Faute de tels systèmes, les fonctionnaires devront consacrer beaucoup plus de temps à la gestion des documents électroniques, notamment du courrier et du contenu du Web;
- À ces difficultés s'ajoute le fait que les ressources allouées à la CEE au titre du chapitre 23 du budget intitulé «Programme ordinaire de coopération technique» sont demeurées insuffisantes. Les crédits inscrits au chapitre susmentionné sont destinés à financer les services consultatifs et les programmes de formation assurés par diverses entités du Secrétariat de l'ONU, y compris les commissions régionales, et à couvrir les frais de voyage correspondants. Bien qu'elle regroupe 55 pays, la CEE est, de toutes les commissions régionales, celle qui reçoit la part la plus faible. Ces crédits budgétaires lui servent essentiellement à financer les postes de conseillers régionaux, chargés de fournir des services consultatifs aux États membres qui en font la

demande. Le manque de conseillers régionaux a des incidences préjudiciables sur l'aide apportée aux États membres et est considéré comme un obstacle à l'exécution d'activités de coopération technique en général.

6. Le secrétariat s'est efforcé de s'accommoder de ces réductions (en gagnant en efficacité et en réaffectant son personnel) en dépit du surcroît de travail imposé par les nouvelles demandes des États membres, les nouveaux problèmes qui se posent et les nouvelles initiatives prises à l'échelon mondial, ce qui représente un véritable défi. Quoiqu'il en soit, ***pour que la CEE reste efficace et dynamique, une certaine masse critique est nécessaire que l'on considère le capital humain ou les ressources financières.*** De nouvelles coupes budgétaires auraient un impact préjudiciable sur le programme de travail et il faut donc espérer que les États membres de la CEE se prémuniront contre ce risque.

7. La ***CEE peut être fière de ce qu'elle a fait*** – elle s'est révélée efficace et efficiente par rapport à son coût, grâce en partie aux vastes réseaux d'experts gouvernementaux constitués au fil des années qui concourent aux travaux de fond. En 2004, la CEE a continué d'***obtenir des résultats tangibles et concrets*** qui, conformément à son mandat, contribuent au renforcement des relations économiques, à la fois entre ses États membres et entre ceux-ci et les autres pays du monde.

8. Le succès de la CEE tient à ce qu'***elle a su évoluer et répondre aux nouvelles exigences et priorités de ses États membres.*** Il s'agit là d'un processus permanent. Tout dernièrement, à l'occasion de la préparation du budget-programme, les États membres ont défini leurs priorités pour l'exercice biennal 2006-2007, sans préjuger des conclusions du rapport détaillé sur l'état de la CEE.

9. Pour chacun des sous-programmes, les réalisations, les contraintes et les perspectives d'évolution sont présentées dans les sections suivantes. On trouvera dans le rapport sur la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international (E/ECE/1424) des renseignements sur les résultats obtenus en ce qui concerne les questions intersectorielles.

Sous-programme 1: Environnement

Réalisations

10. Le premier Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable dans la région de la CEE, organisé en janvier 2004, a apporté une contribution aux travaux de la douzième session de la Commission du développement durable (ONU), qui s'est tenue en avril 2004, sous la forme d'un résumé du Président sur les thèmes prioritaires, à savoir les établissements humains, l'eau et l'assainissement, ainsi que sur les questions intersectorielles connexes.

11. La célébration, en 2004, du 25^e anniversaire de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a été l'occasion pour l'Organe exécutif de la Convention de mettre en chantier de nouveaux travaux sur les métaux lourds en vue du réexamen du Protocole relatif aux métaux lourds qui est entré en vigueur à la fin de 2003, notamment des activités visant à réduire les incidences des particules sur la santé. Parmi les initiatives prises

pour marquer cet anniversaire, on peut citer l'établissement d'une publication sur le passé et l'avenir de la Convention, avec un avant-propos du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

12. Les travaux d'élaboration de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable entrepris par une équipe spéciale de la CEE ont été menés à bonne fin. La Stratégie était censée offrir un cadre souple que chaque pays mettrait en œuvre en l'adaptant à ses priorités, à ses besoins et à la situation qui lui est propre. Il s'agit d'une contribution de la région à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, dont la promotion a été confiée principalement à l'UNESCO. De l'avis de cette organisation, la Stratégie de la CEE pourrait servir d'exemple à d'autres régions. Le Comité a décidé de convoquer une réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation, le 18 mars 2005 (en Lituanie), dans le prolongement de la cinquième Conférence «Un environnement pour l'Europe» tenue à Kiev, et de transmettre le projet de Stratégie de la CEE à la Réunion de haut niveau pour qu'elle l'examine une dernière fois.

13. Le Comité des politiques de l'environnement a adopté les études de la performance environnementale (EPE) de la Bosnie-Herzégovine et du Tadjikistan en octobre 2004. Pour la première fois, des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations issues des EPE ont été soumis volontairement au Comité par l'Arménie, la République de Moldova et l'Ukraine et présentés par leurs représentants. Ces trois pays ont fait part de l'utilité des EPE qui avaient eu une forte influence sur les mesures prises pour améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Les EPE avaient également contribué à renforcer la coopération entre les diverses branches des administrations et favorisé une meilleure appréhension des problèmes environnementaux dans différentes institutions.

14. Les Signataires du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale ont tenu leur première réunion à l'occasion de la troisième réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Cavtat, juin 2004). La Réunion des Parties a décidé de renforcer la mise en œuvre de la Convention à la lumière des résultats du premier examen de la mise en œuvre de cet instrument et a adopté des directives concernant son application, la coopération sous-régionale et la participation du public.

15. À la troisième réunion des Parties à la Convention sur les accidents industriels, qui s'est tenue à Budapest, en octobre 2004, un programme d'aide aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est bénéficiant d'un soutien international a été lancé dans le but de permettre aux pays de ces sous-régions d'intensifier leur action aux fins de la mise en œuvre de la Convention.

Contraintes

16. Le fait de ne pas disposer pour certaines activités d'un financement régulier et de longue durée a été source de difficultés. À cet égard, après l'adoption de la Stratégie pour l'éducation au développement durable (voir plus haut), différentes activités visant à en promouvoir et en suivre la mise en œuvre, notamment des activités de renforcement des capacités et la mise au point d'indicateurs, sont prévues. En mai 2005, les fonds extrabudgétaires actuellement utilisés pour assurer le service de la Stratégie et coordonner les travaux correspondants seront épuisés. Pour pouvoir continuer d'appuyer ces travaux, il faudrait trouver un mode de financement viable sur la longue période.

17. En outre, parmi les contributions que la Commission du développement durable a chargé la CEE d'apporter à l'exécution au niveau régional du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, figurent l'organisation d'une réunion régionale sur la question et l'établissement de documents de fond. Toutefois, pour mener à bien ces tâches, le secrétariat ne s'est vu attribuer aucune ressource supplémentaire et il ne bénéficiera pas du concours financier de la CDD.

18. La participation, dans la limite des ressources existantes, de la Division de l'environnement et de l'habitat à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'environnement et au développement durable pris dans le cadre de l'OSCE, telle qu'elle est prévue dans le Mémoire d'accord conclu avec cette organisation, ne fera qu'alourdir un programme de travail déjà surchargé.

Sous-programme 2: Transports

Réalisations

19. En 2004, le Comité des transports intérieurs (CTI) a poursuivi le travail d'actualisation des conventions et accords internationaux relatifs aux infrastructures et à la réglementation qui forment la clef de voûte du système des transports intérieurs paneuropéens et a accordé une attention particulière à leur mise en œuvre. Il a également adopté des Objectifs stratégiques, dans le cadre desquels sont définis un certain nombre de secteurs d'activité, de ressources, de méthodes et de mesures à prendre en compte aux fins de ses travaux futurs.

20. Le Groupe de travail des transports routiers a adopté des amendements à l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) afin d'améliorer l'environnement des routes E et la sécurité dans les tunnels du réseau de routes E. Il a également modifié l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) en prévoyant d'équiper ces véhicules d'un tachygraphe numérique pour mieux contrôler les temps de conduite et de repos des conducteurs.

21. Dans la résolution 58/289 relative à l'amélioration de la sécurité routière mondiale qu'elle a adoptée en avril 2004, l'Assemblée générale a invité l'Organisation mondiale de la santé, agissant en étroite collaboration avec les commissions régionales de l'ONU, à assurer la coordination des activités relatives à la sécurité routière au sein du système des Nations Unies. Réfléchissant à la façon dont il pourrait contribuer au suivi de cette résolution, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) s'est déclaré favorable à l'idée **d'ouvrir la participation à ses travaux aux Parties contractantes aux Conventions de Vienne de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière qui ne sont pas membres de la CEE et de leur accorder le droit de vote sur les questions se rapportant à ces conventions.** Le WP.1 a prié le CTI d'appuyer cette proposition et de la soumettre pour adoption à la Commission. Le Bureau du CTI, qui s'est réuni les 2 et 3 décembre 2004, a appuyé cette demande et a **en outre recommandé au CTI de prévoir la même possibilité pour ses autres organes subsidiaires qui administrent des instruments juridiques auxquels sont Parties contractantes des États extérieurs à la région de la CEE.**

22. **À supposer que le CTI fasse droit aux demandes susmentionnées à sa soixante-septième session (15-17 février 2005), il est proposé que la Commission adopte les**

propositions correspondantes qui lui seront soumises¹. Le Bureau des affaires juridiques a confirmé que, en vertu des articles 8 et 11 du mandat de la CEE, la décision d'autoriser des États ou entités non membres de la CEE à participer aux travaux d'organes subsidiaires ou de leur accorder le droit de vote devrait être approuvée par la Commission.

23. Le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) a mis à jour 59 règlements de la CEE publiés en annexe à l'Accord de 1958 et en a adopté cinq nouveaux, qui améliorent encore la sécurité active et passive des véhicules à moteur ainsi que leur comportement du point de vue de l'environnement. À sa session de novembre 2004, le WP.29 a adopté le premier règlement technique mondial dans le cadre de l'Accord de 1998. Un amendement à l'Accord de 1997, qui devrait en principe faciliter l'adhésion des pays de l'UE à cet instrument, est entré en vigueur.

24. À sa session de décembre 2004, le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), qui relève du Conseil économique et social, a approuvé les amendements aux Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses et au SGH élaborés par ses sous-comités au cours de la période 2003-2004. En outre, le Comité du Conseil économique et social a étudié la possibilité d'élaborer, à partir des Recommandations de l'ONU, un instrument juridiquement contraignant qui s'appliquerait au transport multimodal à l'échelle mondiale.

25. Des amendements aux divers instruments juridiques réglementant le transport des marchandises dangereuses par route (ADR), par chemin de fer (RID) et par voie de navigation intérieure (ADN) ont été adoptés et doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2007. Le secrétariat a publié une version actualisée de l'ADR et de l'ADN en y incorporant les amendements qui ont été adoptés au cours de la période 2003-2004 et qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Ces amendements comprennent de nouvelles prescriptions visant à rendre le transport des marchandises dangereuses plus sûr et prévoient l'application de mesures destinées à prévenir les actes de terrorisme.

26. De nouveaux progrès ont été réalisés en vue de l'adoption d'une nouvelle annexe 8 (Facilitation du passage des frontières dans le cadre du transport routier international) à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières. Les travaux visant à définir les paramètres à retenir pour l'informatisation du régime institué par la Convention TIR sont également en bonne voie. Un projet d'accord relatif à un régime de transit douanier pour les marchandises transportées par chemin de fer a été arrêté sous sa forme définitive pour adoption en 2005.

27. Des plans d'action et des accords de partenariat types, y compris des critères permettant de mesurer la compétitivité des services de transport international intermodal, ont été mis au point. Il a été convenu d'apporter des modifications majeures à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) afin

¹ Le présent document est soumis avant la réunion du TIC. Au cas où, pour une raison quelconque, cet organe ne retiendrait pas les propositions soumises, la Commission en serait informée au moment de l'examen du présent rapport.

notamment d'en étendre le champ à d'importantes lignes de transport entre l'Europe et l'Asie. Ces modifications doivent être adoptées officiellement en 2005.

28. Le CTI a adopté les Recommandations relatives à la sécurité dans les tunnels ferroviaires. Parmi les travaux en cours, on citera principalement le suivi des progrès accomplis en matière de facilitation du passage des frontières dans les transports ferroviaires internationaux, le but poursuivi étant de simplifier et d'accélérer les procédures, l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs entre l'Europe et l'Asie (dans les deux sens), ainsi que l'étude du rôle des chemins de fer dans le développement des liaisons de transport euro-asiatiques.

29. Des résolutions concernant: i) les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure; ii) le Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI); iii) la prévention de la pollution atmosphérique imputable aux moteurs diesel utilisés sur les bateaux de navigation intérieure; iv) l'équipage minimal obligatoire et les heures de travail et de repos des équipages sur les bateaux de navigation intérieure; v) la formulation de principes communs et de prescriptions techniques en vue de la mise en place d'un service paneuropéen d'information fluviale (SIF); vi) le réseau européen de navigation de plaisance et vii) les directives et critères applicables aux services de régulation du trafic sur les voies de navigation intérieure ont été adoptés.

30. L'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) a été mis à jour. Une version révisée de l'annexe 3 a été adoptée et est entrée en vigueur en décembre 2004. Une version actualisée de l'ATP a été publiée.

31. Dans le cadre des projets TEM et TER, l'élaboration du plan-cadre, dont l'avant-projet avait été arrêté à la fin du mois de novembre 2004, est désormais presque achevée. Ce plan vise à mettre en évidence les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et les autres éléments d'infrastructure routière, d'infrastructure ferroviaire et d'infrastructure de transport combiné dont les pays participants ont besoin en priorité, et à concevoir une stratégie d'investissement réaliste pour répondre à ces besoins. Plus de 450 projets proposés d'une valeur totale de 88 milliards d'euros sont actuellement évalués et classés par ordre de priorité.

32. L'exécution du projet de renforcement des capacités aux fins de la création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre/maritime financé par le Compte pour le développement (ONU) a bien progressé. Avant ses travaux sur le développement des liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie, la Division des transports et son homologue au sein de la CESAP ont organisé deux réunions du Groupe d'experts, à Almaty (Kazakhstan) en mars et à Odessa (Ukraine) en novembre 2004. À cette occasion, les représentants des gouvernements de 16 pays d'Europe et d'Asie se sont mis d'accord sur les points suivants: principaux itinéraires de transport routier et ferroviaire entre les deux continents qu'il faudrait envisager de développer en priorité et démarches à suivre à cet effet, choix des principaux points de transbordement le long de ces itinéraires, achèvement des travaux visant à mettre sur pied une base de données SIG (système d'information géographique) et sélection de projets prioritaires le long des itinéraires retenus.

Contraintes

33. Le manque de ressources humaines, notamment au secrétariat du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29), où il aurait été nécessaire de créer un poste d'administrateur pour le développement de l'Accord de 1998, a été très pénalisant (voir plus haut le paragraphe 5) au moment où les travaux consacrés à l'élaboration de règlements techniques applicables à l'échelon mondial commençaient à prendre de l'ampleur.

34. En ce qui concerne l'aide aux pays en transition, faute d'un deuxième poste de conseiller régional, le secrétariat ne dispose toujours que de moyens limités pour promouvoir l'application des instruments juridiques et des recommandations adoptés par le CTI, ainsi que le développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

35. L'appui qu'elle doit apporter aux activités du Conseil économique et social concernant le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques a été également une source de difficultés pour la Division des transports. Si un nouveau poste de la classe P-4 a été approuvé au titre du budget-programme de 2002-2003 pour faire face à ce surcroît de travail, les services d'appui correspondants n'ont été fournis que pour l'année 2003 sous la forme de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions). En 2004, il a fallu classer les activités par ordre de priorité et, faute de personnel temporaire, des administrateurs auxiliaires ont dû consacrer une partie de leur temps aux tâches assumées normalement par cette catégorie de fonctionnaires. En conséquence, les activités concernant le suivi de la mise en œuvre des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses et du SGH au niveau mondial, notamment l'établissement de deux rapports demandés par le Conseil économique et social pour sa session de fond de 2005, ont été suspendues de même que la préparation de matériels destinés à faciliter cette mise en œuvre par les pays.

36. La modicité des fonds destinés à couvrir les frais de voyage a empêché le secrétariat de participer à des réunions d'autres organisations auxquelles il était essentiel qu'il assiste pour assurer la coordination des travaux ou leur mise en œuvre, en particulier dans les domaines où la CEE joue le rôle de chef de file au niveau mondial.

Sous-programme 3: Statistiques

Réalisations

37. La CEE, qui est l'un des organismes chargés de veiller au respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle (qu'elle a adoptés en 1992), a collaboré très activement à la rédaction d'une déclaration de principes similaires appelés à régir les activités statistiques des organisations internationales (que la Commission de statistique doit adopter en mars 2005) et a dispensé aide et conseils à la Croatie, à la Serbie-et-Monténégro et à la Slovaquie en vue de la mise en œuvre des principes existants. Un séminaire sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle aux fins de la planification statistique dans les pays de la CEI a été organisé à Moscou en collaboration avec le Comité inter-États de statistique de la CEI, la Banque mondiale et le Consortium PARIS 21.

38. Le public peut désormais consulter la base de données macroéconomiques sur le Web et dispose d'un outil convivial pour sélectionner et télécharger des données. Par rapport aux bases

de données économiques d'autres organismes, le principal avantage de cette base de données tient à ce qu'elle renferme des statistiques récentes et comparables sur la situation des pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est. Pour plus de convivialité, la base de données statistiques différenciées en fonction du sexe est dorénavant, elle aussi, accessible au moyen du nouvel instrument susmentionné.

39. Les travaux méthodologiques entrepris en vue d'élaborer de nouvelles normes et lignes directrices ou de réviser celles qui existent déjà se sont poursuivis sous les auspices de la Conférence des statisticiens européens et la supervision étroite du Bureau, lequel a décidé d'en modifier quelque peu l'orientation dans le cadre du Programme de statistique de 2004. Parmi les activités nouvelles, l'élaboration de recommandations pour la série de recensements de la population et des habitations de 2010 a tenu une place importante. Pour la plupart, les réunions consacrées aux différents thèmes étudiés ont été organisées conjointement avec d'autres organisations. La CEE ne se borne pas à contribuer aux travaux de fond de ces réunions et à en assurer le secrétariat; elle s'emploie aussi à faire en sorte que les pays de la région de la CEE qui ne sont membres ni de l'UE ni de l'OCDE puissent participer aux activités de normalisation de ces organisations partenaires et s'efforce de servir de relais entre les institutions spécialisées des Nations Unies établies en Europe et les services de statistique nationaux.

40. Indépendamment de l'aide qu'elle apporte aux fins de la mise en application des principes fondamentaux, la Division de statistique fournit une coopération technique dans le domaine de la statistique aux pays des Balkans et de la CEI. Au niveau bilatéral, le partenariat établi avec Eurostat s'est poursuivi dans les Balkans avec l'évaluation globale des systèmes statistiques de la Croatie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et notamment l'élaboration de recommandations concernant les améliorations à y apporter à court et moyen terme. Des activités de coopération technique ont été également entreprises à l'intention des pays de la CEI, en particulier de la République de Moldova (capacités nécessaires pour la mise au point d'indicateurs qui permettent de suivre les progrès accomplis dans le sens des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire) en collaboration avec la Banque mondiale et Eurostat, de l'Azerbaïdjan et de la Serbie-et-Monténégro (statistiques différenciées par sexe) en collaboration avec le PNUD, et du Kirghizistan (indices de la production industrielle).

41. Au niveau multilatéral, les activités de coopération technique ont pris la forme de séminaires, ateliers de formation et autres séances de travail. On peut mentionner notamment la séance spéciale sur les comptes nationaux organisée à l'intention des pays de la CEI et des Balkans juste avant la réunion CEE-Eurostat-OCDE sur les comptes nationaux qui s'est tenue à Genève, l'atelier de formation concernant les statistiques différenciées par sexe organisé à l'intention des mêmes pays juste avant une réunion de travail de la CEE sur les statistiques différenciées par sexe qui a eu lieu à Genève et enfin, un atelier sur les statistiques différenciées par sexe que la CEE et le PNUD ont organisé au Turkménistan à l'intention des pays d'Asie centrale.

42. À sa réunion annuelle ordinaire, la Conférence des statisticiens européens a décidé de moderniser et de rationaliser son principal outil, à savoir la présentation intégrée des travaux statistiques internationaux. Elle a également approuvé de nouveaux mécanismes pour passer en revue les diverses catégories de travaux statistiques entrepris au niveau international, a réfléchi à la coordination, à l'indépendance, à l'intégrité et à la crédibilité des statistiques officielles, a débattu de la mesure des services et analysé les difficultés rencontrées pour coordonner les

statistiques de l'environnement. La Conférence a recommandé qu'un groupe de travail intersecrétariats se penche sur les problèmes de chevauchement des activités de collecte de données et étudie les moyens d'améliorer la coordination.

43. Trois publications importantes sont parues en 2004: *Non-observed Economy in National Accounts, a Survey of National Practices*; la version de poche de *Trends in Europe and North America* et «*World Robotics 2004*. Ce dernier ouvrage a été présenté à l'occasion d'une conférence organisée sur le thème «Un robot dans chaque foyer», à laquelle les médias ont donné un large écho.

Contraintes

44. En ce qui concerne le renforcement de la dimension régionale du suivi et de la notification des progrès accomplis dans le sens des objectifs de développement du Millénaire, les progrès ont été moins importants que prévu en raison surtout du peu d'empressement du Bureau du PNUD pour l'Europe à entreprendre avec la CEE une action conjointe soutenue comparable à celle engagée dans d'autres régions.

45. Du fait de la suppression, déjà évoquée, de trois postes de la catégorie des services généraux, le secrétariat a eu plus de mal à organiser des réunions d'experts; quatre réunions prévues au Programme de statistique de 2004 ont dû être reportées ou annulées.

46. Les ressources destinées à couvrir les frais de voyage sont demeurées très insuffisantes pour permettre au secrétariat d'aider la Conférence et le Bureau à coordonner, comme ils en ont été chargés, les activités des différents organismes, d'assurer le service des nombreuses réunions organisées conjointement avec d'autres organismes en dehors de Genève et de répondre aux nombreuses demandes d'assistance technique.

47. Pour servir de relais et associer les pays de la CEI et d'Europe du Sud-Est à l'élaboration de normes statistiques, la CEE est tributaire des fonds qui peuvent être mobilisés auprès de sources autres que les budgets nationaux afin de permettre aux représentants de ces pays d'assister aux réunions. Malheureusement il a été plus difficile que les années précédentes d'obtenir d'autres organismes qu'ils assurent un tel financement, notamment pour les pays de la CEI qui ne font pas partie de l'Europe.

Sous-programme 4: Analyse économique

Réalisations

48. Les travaux d'analyse économique de la CEE visaient à éclairer le processus décisionnel en présentant aux responsables de l'action gouvernementale l'évolution de la situation économique dans une perspective internationale et en leur proposant un choix de mesures. Ils visaient aussi à faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international.

49. L'*Étude sur la situation économique de l'Europe*, publication phare de la CEE, est demeurée le principal instrument de suivi et d'analyse de l'évolution économique dans la région de la CEE. Pendant l'année considérée, on a mis davantage l'accent sur les pays d'Europe du

Sud-Est et de la CEI, sans négliger pour autant les autres États d'Europe centrale et orientale membres de la CEE.

50. Par ailleurs, la partie de l'Étude consacrée à l'évolution économique à court terme a été sensiblement réduite. Destinées à éclairer la prise de décisions, les analyses consacrées aux changements structurels et aux questions qu'ils posent à moyen et à long terme, ainsi qu'aux réformes économiques, occupent désormais une plus large place dans les travaux de la Division et ses publications. Afin de discuter des conclusions de l'Étude avec les États membres, une mission de la CEE s'est rendue en Croatie où elle a eu un échange de vues avec les dirigeants du pays.

51. Les préparatifs se sont poursuivis en vue du Séminaire de printemps de 2005 – «Le financement du développement dans la région de la CEE: Promouvoir la croissance dans les pays en transition à faible revenu» – (21 février 2005) et du débat d'orientation de haut niveau organisé dans le cadre de la session annuelle sur le thème suivant: «Politiques à mener: les enseignements qui se dégagent du Séminaire et les options que celui-ci permet d'envisager». Des documents de base ont été établis pour le Séminaire et le débat d'orientation. Parmi les principales questions à examiner on peut citer les facteurs qui influent sur les stratégies de développement et la croissance, l'intégration économique et le commerce ainsi que la gestion financière et l'instauration d'une croissance durable dans les pays riches en ressources.

52. Suite à la décision prévoyant qu'à partir du numéro à paraître début 2005, la revue annuelle *World Economic and Social Prospects (WESP)*, publiée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU à New York, serait établie sur la base de contributions de fond de toutes les commissions régionales, la CEE a fait parvenir sa contribution au département concerné.

53. La Division des analyses économiques a été étroitement associée aux négociations engagées avec l'OSCE en vue de la conclusion du Mémorandum d'accord entre le secrétariat de l'OSCE et celui de la CEE. Elle a également soumis un rapport d'étape sur l'instauration d'un climat propice à l'investissement au Forum économique de 2004 qui s'est tenu à Prague et, dans la perspective de sa participation aux travaux visant à définir conjointement avec l'OSCE l'ensemble de principes sur lequel reposera le mécanisme d'alerte rapide, à coorganiser un séminaire de réflexion à Vienne en novembre afin d'évaluer le mécanisme d'alerte rapide existant et de décider de la marche à suivre.

54. La coopération intersectorielle entre la Division des analyses économiques et d'autres divisions du secrétariat de la CEE s'est également intensifiée. On peut citer, à titre d'exemple, le projet concernant les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) qui a donné lieu à une relance de la coopération avec la Division de l'environnement et de l'habitat. Le renforcement de la coopération intersectorielle devrait se traduire par la réalisation d'études spéciales mettant en évidence l'interdépendance des activités normatives et analytiques de la CEE. L'analyse macroéconomique publiée dans l'*Étude* a fourni des indications précieuses lorsqu'il s'est agi d'apporter une assistance technique aux pays d'Europe orientale et de la CEI. On en a également tenu compte pour établir le Bulletin du bois et les rapports sur la performance environnementale. La Division des analyses économiques a en outre contribué régulièrement aux travaux du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

55. La Division a participé à l'organisation d'un forum sur la politique économique après la phase de transition. Il s'agit au cours de cette réunion de débattre des problèmes économiques majeurs propres au stade de développement atteint par les pays dans lesquels le processus de transition vers l'économie de marché est pratiquement achevé. Le Forum est l'occasion d'un plus large débat public entre responsables sur ces questions.

56. La CEE et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont organisé conjointement, en coopération avec le Gouvernement suisse, le Forum européen sur la population (2004), qui a eu lieu en janvier. Cette réunion, qui s'inscrivait dans le cadre de l'examen et de l'évaluation – 10 ans après – de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire (Égypte) en septembre 1994, a eu pour thème: «Les problèmes démographiques et les politiques à adopter pour y faire face». Les participants ont notamment jugé importants les changements démographiques qui se dessinaient, ont examiné les problèmes qu'ils posaient et étudié les meilleures politiques à appliquer pour y faire face. Dans cette optique, ils ont fait le point sur la mise en œuvre des accords régionaux et mondiaux découlant de la Conférence internationale sur la population et le développement.

57. Les travaux sur la question du vieillissement de la population menés par le Groupe des activités relatives à la population ont été consacrés pour l'essentiel au suivi de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, qui s'est tenue à Berlin (Allemagne) en septembre 2002. Conformément aux dispositions du Mémorandum d'accord conclu entre le secrétariat de la CEE et le Gouvernement autrichien, le Centre européen de recherche en politique sociale, établi à Vienne (Autriche), a aidé le secrétariat dans cette tâche. Dans le cadre du suivi de la Conférence, un atelier sur le thème «Viabilité des sociétés vieillissantes: mise au point d'indicateurs pour l'élaboration de politiques efficaces» a été organisé en collaboration avec le Centre européen et le Ministère du travail et des affaires sociales de l'Espagne à Madrid (Espagne) en avril 2004. On s'emploie actuellement à recueillir des informations sur le suivi donné au niveau national à la Conférence ministérielle sur le vieillissement et un réseau de correspondants nationaux pour le suivi de la Conférence est en train d'être mis en place.

Contraintes

58. La négociation du Mémorandum d'accord avec le secrétariat de l'OSCE a nécessité des déplacements supplémentaires imprévus; l'intensification de la coopération avec l'OSCE va entraîner des déplacements plus nombreux et il faudra trouver des financements pour couvrir les frais correspondants.

59. Ce qui a notamment posé problème c'est le manque de personnel pour les travaux de secrétariat. Afin d'établir la version définitive du texte de l'Étude sur la situation économique de l'Europe, la Division a dû faire appel à du personnel de secrétariat temporaire. Ce n'est pas une solution viable à long terme car la préparation des textes et des réunions telles que le Séminaire de printemps de la CEE impose un surcroît de travail excessif aux économistes. Le fait de ne pas avoir librement accès aux statistiques détaillées d'un certain nombre de grands pays de la CEI a également compliqué la tâche de la Division.

Sous-programme 5: Énergie durable

Réalisations

60. Le Forum de la sécurité énergétique a pour but d'examiner les risques qui pèsent sur la sécurité énergétique et les moyens de les atténuer dans le contexte mondial. Son conseil exécutif a réuni à Genève (mars 2004) et à Moscou (juin 2004) les représentants des gouvernements, la communauté financière et les entreprises du secteur énergétique afin de débattre des risques pour la sécurité énergétique et des incidences qu'ils peuvent avoir sur les hausses des cours du pétrole. À cet égard, un nouveau livre électronique de la CEE sur CD-ROM intitulé «Energy Security Risks and Financial Markets» a été publié.

61. En novembre 2003, le Comité de l'énergie durable a créé un groupe spécial d'experts de l'approvisionnement en combustibles fossiles chargé de promouvoir l'application généralisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales mise au point par le Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie concernant les réserves/ressources énergétiques. À sa session de fond de juillet 2004, le Conseil économique et social a recommandé, dans sa résolution 2004/233, que la Classification, qui prévoit la réévaluation économique des réserves/ressources de charbon, de pétrole, de gaz naturel et d'uranium afin d'en rendre l'exploitation plus attrayante aux yeux des investisseurs étrangers, soit appliquée à l'échelon mondial.

62. En mai 2004, les travaux menés au titre du projet «Efficacité énergétique 21» sont entrés dans une nouvelle phase: il s'agit de mettre au point des méthodes pratiques propres à permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau local en Europe orientale en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de portée mondiale et de certaines dispositions de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance adoptée sous l'égide de la CEE. La CEE a reçu de la Fondation pour les Nations Unies une nouvelle subvention importante pour financer des investissements destinés à accroître l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques dans les pays en transition membres de la CEE. Les activités de renforcement des capacités entreprises ont débouché sur l'établissement de 30 plans visant à déterminer à titre préliminaire la faisabilité de projets d'investissements proposés pour accroître l'efficacité énergétique, d'une valeur de 60 millions de dollars des États-Unis. S'ils étaient tous financés, ces projets, qui nécessitent au total un investissement de 30 millions de dollars, permettraient, d'après les estimations, de réduire les émissions de carbone de 368 000 tonnes par an. Des investissements d'un montant de 9,7 millions de dollars ont été approuvés par la Banque mondiale et d'autres investisseurs en vue de l'exécution au Bélarus, en Bulgarie, dans la Fédération de Russie et en Ukraine de projets destinés à éviter l'émission de 49 000 tonnes (chiffre estimatif) de carbone par an.

63. Le Centre du gaz a créé en janvier 2004 une nouvelle équipe spéciale de la structure de l'industrie et des marchés dont le domaine de compétence s'étend à tous les pays européens membres de la CEE et qui est chargée d'examiner la structure des marchés du gaz et de l'industrie gazière ainsi que ses incidences sur les pays d'Europe centrale et orientale. L'Équipe spéciale sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz a achevé ses travaux et a publié en janvier 2004 son rapport final en adressant des recommandations aux gouvernements et à l'industrie gazière. Les deux autres équipes spéciales du Centre du gaz se sont attachées à déterminer qu'elle était la meilleure façon, pour les pays d'Europe centrale et orientale et leur

industrie gazière, de se préparer à l'ouverture et à la libéralisation des marchés du gaz et de tirer parti de l'expérience acquise, notamment en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

64. Dans le cadre du programme régional de services consultatifs, les pays de la CEI ont lancé la seconde phase des travaux consacrés à l'efficacité énergétique et à la sécurité énergétique dans la CEI. Des projets relatifs à l'efficacité énergétique, appuyés par le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial, ont été approuvés en Ukraine, au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et au Bélarus. L'exécution en Asie centrale du projet d'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau, qui a bénéficié d'un concours important du Compte pour le développement (ONU), a marqué la fin du programme de projets d'équipement pilotes en 2003.

65. Un nouveau projet d'assistance technique relatif à la récupération et à l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la CEI a été lancé à la suite de la réunion ministérielle consacrée à l'exploitation commerciale du méthane («Methane to Markets») que l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (US EPA) a accueillie à Washington, en novembre 2004. Ce projet, financé grâce aux contributions extrabudgétaires de l'US EPA et de la Fondation pour les Nations Unies, s'inscrit dans le cadre des mesures techniques prises pour donner suite aux engagements contractés par les ministres lors de cette réunion. Les dimensions économique, sociale et environnementale du charbon dans les pays en transition sont toujours à l'étude.

Contraintes

66. Si des fonds extrabudgétaires ont été affectés à ces activités, ce qui est vraiment pénalisant c'est le manque de postes d'agents des services généraux inscrits au budget ordinaire pour l'exécution des tâches administratives et le décaissement des ressources versées au Fonds d'affectation spéciale.

Sous-programme 6: Développement du commerce

Réalisations

67. En 2004, des résultats importants ont été obtenus dans trois domaines: normalisation, mise en application et création de réseaux d'institutions et d'experts pour appuyer l'exécution du sous-programme.

68. En octobre 2004, le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a approuvé une recommandation relative à la création d'un «guichet unique». La mise en application de cette recommandation facilitera la tâche des petites et moyennes entreprises qui souhaitent participer au commerce international, en leur permettant d'accomplir les formalités d'importation et d'exportation en un seul et même lieu. En outre, le CEFACT-ONU a approuvé la spécification technique relative aux composantes essentielles, qui, pour beaucoup, devrait constituer la clef de voûte de la prochaine génération de normes concernant les transactions électroniques.

69. En ce qui concerne les normes relatives à la qualité des produits agricoles, une nouvelle norme a été approuvée pour la viande bovine (bœuf) et près de 20 normes et recommandations

existantes ont été actualisées pour répondre aux nouvelles exigences des consommateurs et des négociants.

70. Le Code ONU des lieux pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU), utilisé à travers le monde par les principaux services postaux, administrations douanières et sociétés de transport maritime a été mis à jour et quelque 6 000 entrées ont été ajoutées ou révisées.

71. En 2004, l'Union européenne a décidé de revoir le contenu technique de 36 de ses directives relatives à la commercialisation de produits agricoles, qui couvrent 95 % du commerce des fruits et légumes dans l'Union, afin qu'il cadre parfaitement avec celui des normes CEE correspondantes. Cette mesure, conjuguée à l'extension du champ d'application des normes en question à 25 pays suite à l'élargissement de l'UE, fait que les normes de la CEE relatives au commerce vont être désormais beaucoup plus largement utilisées et appliquées.

72. Dans la République de Moldova, un plan d'action national et des activités de suivi ont été mis sur pied à la suite de l'atelier organisé dans ce pays pour étudier comment la facilitation du commerce, la convergence des réglementations et les normes relatives à la qualité des produits agricoles pourraient, ensemble, contribuer à améliorer l'efficacité économique du secteur agricole.

73. Douze membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont signé un accord visant à promouvoir la convergence des réglementations en s'inspirant de la recommandation L (relative à l'harmonisation des règlements techniques) formulée par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation. Cet accord prévoit l'instauration d'un régime réglementaire harmonisé applicable aux produits intérieurs et aux produits importés et favorisera ainsi le développement des échanges commerciaux tant intrarégionaux qu'internationaux.

74. Dans le cadre du projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs), des matrices (spécifications détaillées) ont été établies pour 12 documents utilisés dans le commerce international et publiées sur l'Internet. Cette initiative témoigne de la volonté de la CEE d'améliorer les documents sur papier et de créer un environnement informatique convivial qui permette aux PME de passer en douceur des documents sur papier aux documents électroniques.

75. Un recueil de plus de 500 documents concernant les travaux entrepris par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a été publié. Il s'agit là d'un important ouvrage de référence pour les professionnels.

76. En 2004, le lancement d'un site Internet actualisé consacré aux organismes nationaux qui s'emploient à promouvoir les travaux du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, ainsi que l'organisation d'un certain nombre de réunions tant à Genève que sur le terrain ont facilité le développement d'un réseau unique en son genre composé de spécialistes, d'hommes d'affaires et de responsables de l'action gouvernementale. Parmi ces réunions, les plus importantes ont été les suivantes:

- Le Forum de mai 2004 sur la concurrence dans une Europe en mutation au cours duquel il a été question des politiques et des stratégies à appliquer pour mieux

intégrer les «nouveaux voisins» de l'Union européenne dans une communauté commerciale élargie;

- L'Atelier de haut niveau sur la dimension économique de la sécurité en Europe, organisé conjointement avec l'OSCE. Les participants ont débattu des menaces qui pèsent sur la sécurité du commerce et la sécurité économique et des défis à relever à cet égard;
- L'Atelier sur la facilitation du commerce au cours duquel les participants, venus du monde entier, ont réfléchi aux modalités d'application d'outils et de techniques conçus pour faciliter le commerce et promouvoir le développement.

Contraintes

77. L'efficacité de ce sous-programme, comme de la plupart des sous-programmes, est subordonnée en partie à l'existence d'informations et de données de base et à leur communication par les États membres ainsi qu'à la participation de spécialistes. À cet égard, les pays les moins avantagés de la région n'ont pas toujours participé autant qu'il aurait été souhaitable aux activités entreprises au titre du sous-programme car ils ont eu du mal à obtenir les fonds nécessaires pour couvrir les frais de participation de leurs représentants.

78. Il a parfois été difficile d'obtenir des données et informations comparables ou appropriées pour ces mêmes pays, d'une part parce que la collecte des données au niveau national laissait à désirer, et d'autre part parce que la CEE n'a pu, faute de fonds pour couvrir les frais de voyage, obtenir des informations auprès d'autres sources fiables ou trouver de telles sources.

79. La mise en application des normes et recommandations de la CEE relatives au commerce peut prendre beaucoup de temps, surtout si elle oblige à légiférer. Dans bien des cas, le renforcement des capacités au niveau national ou régional faciliterait grandement les choses. Malheureusement le secrétariat a disposé de très peu de fonds pour effectuer les déplacements nécessaires ou organiser de telles activités et encore moins pour assurer le suivi, une fois l'activité terminée.

80. Le manque de crédits pour les voyages a eu également des répercussions sur les activités de base puisqu'il a empêché le secrétariat de participer à des réunions d'autres organismes internationaux avec lesquels la CEE devrait coordonner ses travaux et d'effectuer le moindre «voyage d'étude» à l'appui de l'analyse des politiques. Celui-ci a parfois eu du mal à suivre les travaux de groupes d'experts qui, de temps à autre, se réunissent en dehors de Genève afin de mieux répartir la charge financière qu'imposent les déplacements jusqu'au lieu de réunion entre les participants vivant en Europe occidentale et les autres, et à faire en sorte que les experts de la région où la réunion est organisée soient plus nombreux à y participer.

81. Dans deux importants secteurs d'activité, à savoir ceux des normes relatives à la qualité des produits agricoles et des politiques d'harmonisation technique et de normalisation, le manque de personnel (un seul administrateur par secteur) a été extrêmement pénalisant et fait que la CEE n'a pu répondre convenablement aux demandes d'États membres.

82. Il convient de citer deux publications importantes. La première, diffusée sur CD-ROM, s'intitule «Norms, Standards and Practices for Trade Facilitation and International Business» et la seconde est un guide consacré à la surveillance des marchés dans la région de la CEE («Trade and Investment Guide n° 8 on Market Surveillance in the UNECE Region»).

Sous-programme 7: Bois

Réalisations

83. L'examen stratégique auquel le Comité du bois et son homologue au sein de la FAO, à savoir la Commission européenne des forêts, ont procédé (avec la participation de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires) a conduit à revoir les grandes orientations et à adopter pour 2005-2008 un programme actualisé, visant surtout à promouvoir dans toute la région une gestion durable des forêts et une utilisation du bois rationnelle et conforme à la loi. Il a permis de clarifier la répartition des tâches entre le secrétariat de la CEE et ses partenaires à Rome et Budapest. Un organe subsidiaire permanent, le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières a été dissous et remplacé par un réseau d'experts chargé d'œuvrer en faveur d'une gestion durable des forêts, ce qui s'est traduit par une rationalisation des travaux et a permis de réaliser des économies.

84. Le Comité du bois a organisé le premier atelier sur le respect de la législation forestière dans la région de la CEE, sujet de préoccupation prioritaire partout dans le monde en vue de l'instauration d'un développement durable dans le secteur forestier. Les participants se sont attachés à distinguer les principales causes de l'exploitation illégale du bois et à mesurer l'ampleur du phénomène dans la région, et ont défini toute une série de mesures possibles à l'intention des pays et des organisations internationales.

85. La question des incendies de forêt, de plus en plus violents et fréquents, en particulier dans les pays des Balkans les années où les conditions météorologiques sont défavorables, a été examinée au cours d'une conférence centrée sur la Méditerranée orientale, qui s'est tenue à Antalya (Turquie) en mars/avril 2004. Dans la «Déclaration d'Antalaya» adoptée à l'issue de cette conférence, les pays participants se sont engagés à coopérer en cas de situation d'urgence due à un incendie.

86. Un séminaire sur les mesures à prendre en prévision des catastrophes a été organisé à Fribourg (Allemagne). Réunissant des professionnels et des responsables de l'action gouvernementale pour un échange de données d'expérience, ce séminaire avait pour but d'améliorer les mesures d'intervention rapide en cas de catastrophe touchant les forêts. Le manuel établi sur le sujet s'est révélé utile, aidant les autorités slovaques à faire face en novembre 2004 aux conséquences d'un coup de vent violent dans les Tatras.

87. Le Comité du bois suit l'évolution des systèmes de certification qui garantissent que le bois provient de forêts gérées de façon durable, des marchés et des politiques de façon neutre et objective, dans l'intérêt des gouvernements et des opérateurs. Dans un chapitre spécial de l'Analyse annuelle du marché des produits forestiers, il est précisé qu'environ 40 % des forêts d'Europe sont désormais certifiés et que la concurrence fait rage entre les différents systèmes de certification au détriment peut-être d'une utilisation rationnelle du bois dans la région.

Le Comité a consacré à ce thème une partie du Forum sur les questions relatives au marché. Un document de travail contenant une analyse plus détaillée a été publié.

88. Le rapport principal d'une vaste étude consacrée aux perspectives à long terme (l'Étude des perspectives dans le secteur forestier européen) a été publié à la fin de 2004. Les principales conclusions qui y sont formulées ont été examinées au cours d'un forum sur les défis que le secteur forestier devra relever sur la longue période dans une Europe élargie.

Contraintes

89. La principale contrainte réside toujours dans le fait que les questions relatives au secteur forestier/secteur du bois, envisagées dans une optique intersectorielle, ne retiennent guère l'attention des responsables de l'élaboration des politiques générales. Ceux-ci ne mesurent pas encore très bien la spécificité des questions qui se posent dans le secteur forestier, l'influence des décisions prises dans d'autres domaines ni la contribution que ce secteur peut apporter au développement durable.

90. Ce qui est problématique également c'est le peu de fonds extrabudgétaires disponibles pour pouvoir aider véritablement dans le cadre de ce sous-programme au développement du secteur forestier et du bois en Europe du Sud-Est. Une stratégie destinée à faciliter la collecte de fonds est en préparation.

Sous-programme 8: Établissements humains

Réalisations

91. En 2004 ont été achevées les monographies consacrées au secteur du logement en Arménie et dans la Fédération de Russie. Comme en témoigne la seconde, axée sur les questions qui présentent une importance particulière pour le secteur du logement russe, la façon de concevoir les monographies nationales a changé: il s'agit désormais de mettre davantage l'accent sur les problèmes qui se posent dans ce secteur. La même démarche a été retenue pour la monographie consacrée à la Serbie-et-Monténégro, en préparation. Une importance accrue a été accordée au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les monographies nationales réalisées dans le passé. À cet égard, un atelier a été organisé en Albanie avec la participation des principales parties prenantes pour étudier et arrêter les mesures à prendre en priorité afin de donner suite aux recommandations formulées dans la monographie. Avec l'étude sur les tendances relevées et les progrès accomplis dans le cadre des réformes du secteur du logement en Europe du Sud-Est, la question du logement est pour la première fois examinée à l'échelle d'un groupe de pays. Cette étude, qui est exécutée conjointement avec le Conseil de l'Europe et sa Banque de développement et donne lieu à une coopération étroite avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, marque une étape importante dans le processus engagé par le Comité pour renforcer sa coopération avec les autres organismes internationaux qui s'occupent du secteur du logement dans la région de la CEE.

92. Une étude portant sur l'administration des biens fonciers en Lituanie a été réalisée et une réunion de haut niveau a été organisée pour diffuser les conclusions de l'étude correspondante concernant la Fédération de Russie. Les problèmes liés à l'enregistrement des biens fonciers et

aux marchés fonciers ont été examinés au cours d'une série d'ateliers et les Directives de la CEE relatives à l'administration des biens fonciers sont en cours d'actualisation.

93. L'étude sur les systèmes de financement du logement entreprise à l'intention des pays en transition est presque achevée. C'est la première fois qu'une étude du Comité est réalisée avec une importante participation du secteur privé. Un avant-projet des directives relatives au logement social a été établi. Le texte a été examiné par des experts de toute la région de la CEE à l'occasion d'un colloque sur le logement social tenu en novembre 2004. L'élaboration de plans pour la mise en application des directives a été au centre des débats. Des progrès notables ont été faits dans la mise en œuvre des directives relatives aux copropriétés immobilières établies à l'intention des pays en transition. Celles-ci ont été traduites dans plusieurs langues et l'atelier régional organisé à Moscou pour en promouvoir l'application a réuni beaucoup de participants.

94. Afin de faciliter la mise en œuvre des politiques élaborées par le Comité et de renforcer les liens entre les responsables de l'action gouvernementale et les professionnels, en 2004, le débat de fond a été organisé conjointement avec l'Association internationale des urbanistes (AIU), ce qui a aidé à dégager une conception commune des systèmes d'aménagement de l'espace et à promouvoir la concertation entre représentants des pouvoirs publics et urbanistes aux fins de gestion des zones urbaines. Des membres du Comité ont recommandé que l'on s'attache à approfondir le dialogue avec les professionnels dans le cadre du programme de travail, et notamment du programme de monographies nationales.

95. Un premier forum régional sur l'application des objectifs du développement durable dans la région de la CEE a eu lieu en janvier 2004. Il a permis au Comité de faire le point de la situation des établissements humains dans la région et de préparer la contribution régionale aux travaux de la douzième session de la Commission du développement durable (ONU) au cours de laquelle les participants ont examiné les progrès accomplis dans les domaines des établissements humains, de l'eau et de l'assainissement dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable.

Contraintes

96. L'insuffisance des ressources mises à la disposition du secrétariat a touché tout particulièrement le programme d'études approfondies par pays sur les établissements humains et l'administration des biens fonciers, qui exigent tout un travail de préparation, de coordination et de mise au point. Ces études sont pourtant très appréciées par les pays en transition. Il s'écoule donc souvent beaucoup de temps entre le dépôt d'une demande par un pays donné et le moment où le secrétariat est en mesure de se préparer à entreprendre l'étude demandée. Le suivi des études a également pâti du manque de ressources.

Sous-programme 9: Restructuration industrielle et développement de l'entreprise

Réalisations

97. La CEE a relancé les activités de son Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via l'Internet, qui a examiné un certain nombre de questions pressantes concernant les TIC telles que l'externalisation, les politiques propres à promouvoir le développement de l'entreprise via l'Internet et les disparités qui existent en ce qui concerne le développement et

l'utilisation des TIC. Un séminaire a été organisé à Bruxelles en octobre 2004 sur le thème «Comment les gouvernements et les grandes entreprises, grâce à la pratique de la sous-traitance, peuvent encourager le développement de l'entreprise via l'Internet».

98. Le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8) a inscrit la gouvernance d'entreprise à son programme de travail afin de promouvoir une approche nouvelle et plus globale de la question. Il s'est en particulier attaché à mettre en évidence les facteurs solidement ancrés qui font qu'il est difficile de remédier aux carences de la gouvernance d'entreprise – facteurs encore mal cernés auxquels on ne s'était pas véritablement attaqué – et a cherché à aider à mieux discerner les causes profondes des échecs constatés en matière de gouvernance d'entreprise. Une table ronde consacrée à la gouvernance d'entreprise a été organisée en février 2004.

99. En mars 2004, s'est tenu le sixième Forum sur les meilleures pratiques en matière de développement de l'entrepreneuriat et des PME dans les pays en transition: l'expérience de la Roumanie et de la Slovaquie. Une réunion d'experts sur la bonne gouvernance dans les PME a été organisée en avril 2004 et un guide relatif à la déontologie des affaires destiné aux responsables des jeunes entreprises innovantes et des PME est en préparation.

100. En ce qui concerne les réalisations du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales et de ses sous-groupes (Groupe de la propriété intellectuelle, Groupe consultatif de l'immobilier et Alliance pour les partenariats public-privé), ceux-ci ont surtout réussi à obtenir des donateurs de généreux financements pour leur programme. Par exemple, pour son programme «Des terres pour le développement», le Groupe consultatif de l'immobilier a reçu une aide importante d'organismes de développement. Dans le cadre de ce même programme, un troisième forum a été organisé en décembre 2004 afin de permettre un échange de vues et de données d'expérience sur le thème de la reconnaissance de droits de propriété aux pauvres et d'appeler l'attention sur les questions clefs et les plans d'action. De son côté, en 2004, le Groupe de la propriété intellectuelle s'est employé à élargir le champ de ses activités en axant celles-ci sur le développement et l'innovation. Il a cherché en particulier à promouvoir l'accès des entreprises locales aux droits de propriété intellectuelle.

101. D'importantes mesures visant à regrouper et à rationaliser les activités menées dans le cadre du WP.8 ont été proposées ou mises en œuvre en 2004. Il s'agissait, par cet effort de rationalisation, de renforcer les synergies entre les trois piliers du programme – développement industriel, économie fondée sur la connaissance et développement de l'entreprise – et d'en faire un ensemble plus cohérent afin que les travaux entrepris présentent encore plus d'intérêt pour les États membres de la CEE et qu'ils assurent au WP.8 une place tout à fait à part parmi les institutions financières et les organismes de développement internationaux.

Contraintes

102. La véritable difficulté tient au manque de postes d'administrateur inscrits au budget ordinaire pour entreprendre les travaux de fond que les pays de plus en plus demandent, ainsi que de postes d'agent des services généraux pour accomplir les tâches administratives et procéder au décaissement des ressources qui ont été versées ou qui pourraient être versées au Fonds d'affectation spéciale.

Mesures proposées

103. Comme indiqué plus haut aux paragraphes 21 et 22, **la Commission est invitée à adopter les propositions relatives à l'élargissement de la participation aux travaux du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières et des autres organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs.**
